Praticien de santé :
M.

Madame, Monsieur,

Vous travaillez dans un lieu assurant des soins de santé auprès de la population.
Des femmes enceintes, des bébés et jeunes enfants fréquentent vos locaux, ainsi que des personnes vulnérables et personnes électro hyper sensibles en très forte augmentation (+ de 3, 3 millions selon l'ANSES).

Nous tenons à vous interpeller sur le fait que l'augmentation des fréquences des ondes électromagnétiques, et des lieux de diffusion ont créé aujourd'hui un véritable brouillard d'ondes qui nous environne au détriment de notre santé. Les cancers et particulièrement les cancers d'enfants sont en très forte augmentation (+ 30 % en 20 ans https://www.sciencesetavenir.fr/sante/le-nombre-de-cancer-chez-l-enfant-a-grimpe-de-30-ces-20-dernieres-annees_112139)

En tant que patient dans votre lieu de soin, l'ensemble des citoyens éclairés vous interpelle afin de vous demander de supprimer le wifi et d'installer à la place un réseau filaire non radiatif, **en respectant ainsi la loi Laurence Abeille, votée en 2015** qui demande : une sobriété en matière d'ondes électromagnétiques, **l'interdiction du wifi dans les lieux accueillants des enfants de moins de 3 ans**, et l'information de la population sur les effets délétères des ondes.

Nous vous proposons dès lors d'afficher ce petit panonceau à votre porte, signe pour les patients que nous sommes, que vous aurez compris l'intérêt de notre demande.

Nous vous prions de croire à nos sincères remerciements.

La Présidente,
Danièle Bovin

https://lescitoyenseclaires.org contact@lescitoyenseclaires.org

Je prends soin de votre santé en respectant la loi Abeille

https://lescitoyenseclaires.org